

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 16/06/2016

L' an 2016 et le 16 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champvert sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, WALSZEWski Aurélie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, PETILLOT Jérôme, THOMAS Christian

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OLLIER Françoise à Mme WALSZEWski Aurélie

Secrétaire de séance : M. DEBOFFE Christian

Date de la convocation : 09/06/2016

1) Travaux de voirie - Travaux pour l'aménagement, l'accessibilité et la sécurisation de la traversée du Bourg.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'Oeuvre pour la réalisation de l'opération de travaux de voirie - Travaux pour l'aménagement, l'accessibilité et la sécurisation de la traversée du Bourg (Rue Perreimond, de la Rue Sombert à la Rue Lhospied et une partie de la Rue Lhospied du carrefour de la Mairie jusqu'à la Rue Bellevue).

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 25 000,00€ HT) pour les pouvoirs adjudicateurs de confier la mission correspondante au Service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la maîtrise d'oeuvre de l'opération de voirie - Travaux pour l'aménagement, l'accessibilité et la sécurisation de la traversée du Bourg (Rue Perreimond, de la Rue Sombert à la Rue Lhospied et une partie de la Rue Lhospied du carrefour de la Mairie jusqu'à la Rue Bellevue)
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

2) Travaux pour l'aménagement de la Rue Sombert pour résoudre des problèmes de vitesse et d'écoulement d'eaux publics.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'Oeuvre pour la réalisation de l'opération de travaux de voirie - Travaux pour l'aménagement de la Rue Sombert pour résoudre des problèmes de vitesse et d'écoulement d'eaux publics.

Il propose, compte-tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 25 000,00€ HT) pour les pouvoirs adjudicateurs de confier la mission correspondante au Service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la maîtrise d'oeuvre de l'opération de travaux de voirie - Travaux pour l'aménagement de la Rue Sombert pour résoudre des problèmes de vitesse et d'écoulement d'eaux publics
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

3) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Par arrêté du 29 mars 2016, Monsieur le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la dissolution de 2 syndicats sans activité depuis 2 ans, et la fusion entre les Communautés de Communes du Sud Nivernais, de Fil de Loire et des Communes de La fermeté et Toury Lurcy.

- Le Syndicat Intercommunal de Défense des Crues du Cours Inférieur de l'Aron qui regroupe Cercy la Tour-Decize et Champvert

- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'Aménagement Hydraulique du Sud Nivernais qui comprend Champvert-Diennes Aubigny-Thianges-Verneuil et Ville Langy

Il prévoit également la dissolution du SIEE de Druy-Parigny, la loi prévoit l'existence d'un syndicat unique sur tout le territoire départemental, ce qui est le cas puisque le SIEEEN couvre tout le département.

Il propose également l'arrêté de projet de périmètre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de périmètre proposé.

Après lecture, le Conseil Municipal accepte les dissolutions des différents syndicats.

4) Fonds de Solidarité Logement 2016

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Lassus concernant un appel de fonds pour le fonds de solidarité de logement 2016.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce courrier.

5) Vente de terrain à Bussière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération (en date du 21 février 2014) avait été prise concernant la vente de la parcelle A1805 sise à Bussière au profit de Monsieur ROGEZ au tarif de 2€ le mètre carré.

Tous les frais sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal maintient cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

6) Location Maison Eclusière

Le Conseil Municipal décide de louer la maison éclusière à compter du 1er septembre 2016 en location meublée à l'année.

Le tarif mensuel sera de 380€.

7) Contrat Assurance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec un responsable de l'assurance SMACL afin de revoir l'intégralité des contrats.

Après avoir étudié la proposition réalisée, le Conseil Municipal accepte l'offre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à celle-ci.

8) Statuts Communauté de Communes du Sud Nivernais

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Sud Nivernais.

Le Conseil Municipal approuve ceux-ci et accepte la répartition du nombre de délégués par Commune.

9) Formation agents

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la formation d'accompagnement pour la validation d'acquis de l'expérience au nom de Madame DUC Vanessa, afin d'obtenir le CAP Petite Enfance.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la formation de Madame NIANG Aurélie pour l'obtention d'un CAP Petite Enfance.

10) Affectation DCE 2016

Le Conseil Municipal décide d'affecter la DCE 2016 au remplacement des fenêtres de la Mairie.

11) Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 4335€ a été attribuée au titre de la DETR 2015 concernant les travaux des trottoirs Rue du 19 Mars 1962. Cette somme correspond à 60% du montant HT.

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie Rue du 19 Mars 1962 sont toujours en cours....

Monsieur le Maire informe que la Commune a perçu la somme de 30 390,80€ qui correspond à l'assurance vie souscrite au profit de la commune par Monsieur Massat Jean.

Monsieur le Maire informe que le Fonds National de Péréquation d'un montant de 19452€ sera attribué prochainement.

Monsieur le Maire informe qu'une mise à enquête publique est en cours concernant le zonage d'assainissement. Une réponse de la DREAL est arrivée cette semaine et nous n'avons pas d'étude environnementale à effectuer.

Madame Bernier Corinne évoque que les effectifs de la rentrée scolaire 2016/2017 sont en baisse.

Elle fait part aux membres du Conseil Municipal que la fête de l'école aura lieu le 1er juillet 2016 à partir de 16h30 à Champvert.

Monsieur Pétillet Jérôme informe que la commission travaux s'est réunie concernant l'aménagement de l'aire de camping-car, et qu'une étude de réhabilitation de la maison Piat est en cours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention entre la Commune de Champvert et la Commune de St Léger des Vignes concernant la mise à disposition de matériel et d'agents, est en cours d'élaboration.

Le Maire
M. CAILLOT Daniel